

Savign'infos 2023

31 MARS 2023

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

BENINCA Catherine
DEMOUGEOT Sylvie
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre-Jean
MARQUIE-JACQUIN Aurore
PELLICOLI Joachim
PORCHERET Gérard
SAUVAIN Marie-Françoise
SICCARDI Martine
THOUVENIN Hélène
ROGER Jean-François

Absents excusés :

ROGER Jean-François : pouvoir à STAIGER Jean Michel
MUNAROLO Catherine : pouvoir à SAUVAIN Marie Françoise
De Saint Albin Philippe : pouvoir à PELLICOLI Joachim

Secrétaire de séance : BENINCA Catherine



Tél : 03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie. La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

BUDGET

L'ensemble des éléments du budget est présenté sur proposition de la commission des finances. Le détail des chapitres est annexé.

Compte de gestion

Ce sont les documents comptables tenus par le trésorier qui gère notre collectivité. Il est le seul habilité sur prescriptions et justificatifs à procéder aux paiements des factures ou à l'encaissement des recettes.



Après en avoir pris connaissance, les élus le valide.

Compte administratif (résultats comptables de l'année 2022)



C'est le bilan financier de la comptabilité sous la responsabilité du maire. Il permet de contrôler la gestion de la commune afin de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

	Dépenses	Recettes	RESULTATS
Fonctionnement	327 754.46 €	557 471.15 €	234 937.59 €
Investissement	388 574 17 €	261 546.82 €	- 168 896.98 €
Résultat			66 040,61 €

Monsieur le maire l'a présenté, a répondu à différentes questions. Conformément à la législation, la présidence de la séance est passée à la première adjointe. Le maire a quitté la réunion. Un débat s'est ouvert entre les différents élus présents.

Le CA a été accepté.

Affectation des résultats

Afin de pouvoir continuer à régler les factures des travaux des deux projets en cours (réaménagement mairie et résidence senior) entre le 1er janvier 2023 et le vote du budget prévisionnel une somme de reste à réaliser de 1 209 657,02 € est reportée au budget d'investissement. Par ailleurs l'excédent reporté de 1 528 266,64 € est réaffecté au budget de fonctionnement.

Taux des taxes

La situation saine de nos finances publiques permet au conseil municipal de ne pas augmenter le taux des taxes locales. Le taux de la taxe foncier bâti de notre collectivité est bien inférieur à celui de nombreuses communes environnantes

- Taxe sur le foncier bâti (logement) **25,45 %**
- Taxe sur le foncier non bâti (terres agricoles) **31,19 %**



Cependant une augmentation de ces impôts sera effective car l'Etat a réactualisé les bases de la valeur locative d'un taux correspond à l'inflation constatée sur la dernière année de 7,1 %.

Le maintien du taux est voté.

Budget prévisionnel

Il a été établi en fonction des gros travaux qui sont engagés.



	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 129 363,00 €	2 129 363,00 €
Investissement	3 653 400,00 €	3 653 400,00 €

Fonctionnement : il a été établi en tenant compte de l'augmentation des dépenses énergétiques, de la revalorisation des salaires et des charges salariales des employés communaux

Investissement : en février dernier, la collectivité s'est acquittée de la dernière échéance du prêt souscrit en 2008 pour réaliser la construction de la salle des fêtes. A ce jour la commune n'a aucun endettement. Le budget prévisionnel permettra de financer la fin des travaux du réaménagement de la mairie et de la résidence senior pour un montant de plus de 2 000 000 €. Pour le futur, des réflexions devront être engagées prochainement pour envisager d'autres projets (réfection de voiries, aménagement cour école maternelle, création de locaux à côté de l'école maternelle pour répondre éventuellement à une augmentation des effectifs et l'ouverture d'une nouvelle classe...).

Le budget prévisionnel 2023 est approuvé.

Monsieur le maire indique sa satisfaction d'avoir présenté un tel budget qui permet la réalisation de travaux importants sans augmentation de la pression fiscale. Il l'explique par une gestion financière rigoureuse, l'engagement des membres du conseil municipal, l'investissement et le travail efficace des employés et l'implication des bénévoles dans le fonctionnement et l'animation de la vie du village. Il remercie toutes ces personnes qui prennent une part prépondérante à la vie communale

PROJETS

Sélection cabinet étude senior

Une consultation a été lancée afin de réaliser une étude à destination des seniors pour déterminer leurs attentes et de mettre en place des activités et des animations qui correspondent à leurs souhaits. Trois étapes sont prévues :

- L'élaboration d'un état des lieux,
- Des animations pour faire ressortir un diagnostic,
- Un plan d'actions à mettre en œuvre.

Quatre propositions ont été reçues. Après les avoir étudiées, il est proposé de retenir le pôle de gérontologie de Bourgogne/Franche-Comté pour un montant de 10 075 € HT.

Elle est financée par une subvention obtenue par le RFVAA (Réseau Francophone des Villes des Amis des Aînés). Cette étude devra être remise pour fin août.

Prochainement toutes les personnes de 60 ans seront invitées à participer à des réunions pour prendre en compte leurs souhaits.

Les élus retiennent le cabinet proposé.

GESTION ADMINISTRATIVE

Règlementation temps de travail



Toutes les collectivités doivent se conformer à la réglementation nationale du temps de travail pour tous leurs employés. Une déclaration a dû être effectuée auprès du centre de gestion de la fonction territoriale en indiquant les conditions appliquées aux agents de la commune, pour obtenir un avis.

La réglementation étant appliquée, le CGFT a donné un avis favorable. Les élus doivent se prononcer pour faire valider l'organisation auprès des services préfectoraux.

Avis favorable des élus.

Convention de mise à disposition locaux école maternelle.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs et de l'exiguïté des locaux de Messigny, la communauté de communes Forêts-Seine et Suzon envisage de n'accueillir à Messigny que les enfants des écoles élémentaires et d'organiser, pour les enfants de maternelle, les activités sur le site de Savigny-le-Sec.



Madame la Présidente a demandé à la mairie, si ces conditions étaient appliquées, de mettre à disposition la salle de repos, les toilettes ainsi que la cour de l'école maternelle.

Après avoir sollicité l'avis de madame la directrice, les portes des classes seront équipées de serrures permettant de les fermer à clé. La communauté de communes devra utiliser des matelas différents de ceux utilisés par les enfants de l'école. Les membres du conseil municipal s'engagent à mettre à disposition les locaux souhaités et à signer la convention élaborée d'un commun accord.

Cette convention serait établie pour une année, après en avoir débattu, elle est acceptée.

Communauté de communes

Le vote du budget a été acté le mardi 4 avril. Il est prévu une augmentation de la charge salariale qui passerait de 1 600 000 € en 2022 à 1 930 000 € en 2023 soit une progression de plus de 20%. Monsieur le maire a apporté différents arguments afin de limiter les dépenses de fonctionnement et s'est prononcé contre l'augmentation de 10 % du taux d'imposition de la taxe foncière. Malgré treize votes défavorables et deux abstentions le budget prévisionnel 2023 a été accepté. Il comprend, entre autres, la création d'un nouveau poste de coordinateur afin de gérer la CTG (Convention Territoriale Globale) et l'augmentation du taux de la taxe foncière de 10 % en complément de l'augmentation consécutive de 7,1 % pour compenser l'inflation (décision gouvernementale). Il est envisagé la construction d'une mini-crèche à Messigny et l'agrandissement du centre de loisirs sans hébergement de Darois, sans autofinancement. Le reste à charge, après apport de différentes subventions, sera supporté par des emprunts. Un article paru dans le BP de ce jour donne un résumé objectif du dernier conseil communautaire.

Convention pour la mise à disposition de matériel



La commune a une convention avec le conseil départemental de la Côte d'Or pour pouvoir bénéficier de la mise à disposition de matériel ou de profiter de services humains pour des opérations ponctuelles selon un barème fixé. Elle est arrivée à échéance. Il est proposé de la renouveler pour une période de trois ans.

La signature du renouvellement de cette convention est acceptée.

TRAVAUX

Travaux réaménagement mairie



Toutes les huisseries (portes et fenêtres) ont été changées. Les enduits de toutes les façades sont en cours. La fin complète des travaux est prévue pour la fin du mois. L'objectif est de pouvoir ouvrir la mairie officiellement à l'issue de la cérémonie du 8 mai.

Compte tenu de ces travaux spécifiques, il est nécessaire de s'adapter. Des avenants (travaux supplémentaires) sont nécessaires (pose d'un plafond coupe-feu pour le local des archives, travaux électriques...) pour des sommes inférieures à 3 000 €.

Une société a été contactée pour installer sur le fronton la devise nationale, un nouveau blason et insérer dans une zone incrustée les drapeaux français et européen.

Toutes ces évolutions sont prises en compte par les élus.

Résidence senior

Les travaux des logements se poursuivent. Toutes les portes et fenêtres extérieures ont été posées. Les cloisons sont en cours de montage. L'installation électrique est mise en place au fur et à mesure selon l'avancée des plaquistes.

Un problème est rencontré sur la salle d'activités. Le maçon a réalisé le montage des murs béton banchés selon les plans du cabinet structure qui a calculé les charges et défini les caractéristiques du béton et du ferrailage. Le charpentier a déterminé l'implantation des bois selon le plan de l'architecte. Il s'avère que les plans communiqués au maçon ne correspondent pas au plan du maître d'œuvre. La responsabilité mutuelle du maître d'œuvre et du cabinet structure est engagée. Les travaux modificatifs envisagés sont soumis à l'accord des assureurs des deux cabinets. Monsieur le maire est intervenu pour qu'une décision soit prise rapidement.



COMPTE RENDU REUNIONS

Syndicat des eaux

Les différentes parties du budget ont été votées. Comme déjà indiqué, le prix de l'eau et de l'assainissement seront en augmentation. La convention avec Dijon métropole, pour une fourniture annuelle de 130 000m³ d'eau, a été renouvelée.

Conseil école maternelle

Comme pour l'école élémentaire, les effectifs pour la prochaine rentrée sont en augmentation. La directrice envisage de ne plus accueillir les enfants de deux ans.

INFORMATIONS COURANTES



Foudre

Elle est tombée sur la mairie le 13 mars en fin d'après-midi. La toiture a été détériorée. La chute des tuiles a endommagé une voiture qui passait juste à ce moment-là. D'autres dégâts ont été constatés sur différents bâtiments. Le système de commande des cloches de l'église a été endommagé, la vidéo surveillance de l'école maternelle a grillé. Les déclarations à l'assurance ont été faites. Les travaux seront pris en charge mais avec une franchise de 275 € sera appliquée pour chaque sinistre.

Fibre

Selon les dernières informations tous les résidents du Clos des Vergers sont éligibles auprès des fournisseurs suivants : Orange, Free et Bouygues.

Application intramuros

La communauté de communes a souscrit un abonnement pour que tous les habitants de toutes les communes du territoire puissent utiliser l'application intramuros afin de recevoir de nombreuses informations. N'hésitez pas à l'installer sur votre smartphone.

MANIFESTATIONS

Chasse aux œufs de Pâques

Le comité des fêtes organise cette manifestation **le lundi 10 avril à 11h** au terrain de sports. Le verre de l'amitié sera offert.

Loto des écoles

Il sera organisé le **samedi 29 avril** à la salle des fêtes. De nombreux lots sont à gagner (1 journée pour 2 adultes/2 enfants à Disneyland, une Switch, une enceinte portable, une montre connectée...)

Prochain conseil municipal

Vendredi 28 avril 2023

Voir annexe « compte administratif et budget prévisionnel »

ANNEXE
Compte administratif 2022 - budget primitif 2023

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT		DEPENSES		
Chapitre		Budgétisé 2016	Réalisé 2016	B.P. 2017
11	Charges à caractère général	161 750,00 €	132 906,21 €	162 000,00 €
12	Charges de personnel	162 500,00 €	152 672,05 €	180 000,00 €
14	Atténuation de produits	20 447,00 €	19 433,00 €	20 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement	2 794 521,53 €	-----	1 671 800,00 €
42	Opérations d'ordre entre sections	27 477,47 €	24 734,47 €	17 491,00 €
65	Autres charges gestion courante	76 900,00 €	59 857,04 €	74 966,53 €
66	Charges financières	2 170,00 €	2 165,68 €	1 105,47 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	53,86 €	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions		994,56 €	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES		3 250 766,00 €	392 816,87 €	2 129 363,00 €
		RECETTES		
Chapitre		Budgétisé 2016	Réalisé 2016	B.P. 2017
2	Excédent antérieur reporté	2 703 486,26 €		1 528 266,64 €
13	Atténuation des charges	500,00 €		500,00 €
42	Opération ordre transfert entre services			23 029,63 €
70	Produits des services	25 000,00 €	38 547,87 €	28 000,00 €
73	Impôts et taxes	115 000,00 €	164 078,05 €	145 000,00 €
731	Fiscalité locale	190 500,00 €	170 073,00 €	180 000,00 €
74	Dotations, participations	79 677,00 €	84 888,63 €	77 764,00 €
75	Autres produits de gestion courante	136 600,00 €	168 503,76 €	146 802,73 €
76	Produits de participation	2,74 €	2,11 €	
77	Produits exceptionnels		1 661,04 €	
TOTAL RECETTES		3 250 766,00 €	627 754,46 €	2 129 363,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022			234 937,59 €	

INVESTISSEMENT		DEPENSES		
Chapitre		Budgétisé 2016	Réalisé 2016	BP 2017
1	Solde d'exécution d'investissement	31 603,21 €	-----	200 500,19 €
40	Opérations d'ordre entre sections			23 029,63 €
41	Opérations patrimoniales			70 954,64 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	12 717,66 €	
10	Dotations fonds divers	7 000,00 €		9 130,00 €
16	Remboursement d'emprunts	25 950,00 €	26 118,44 €	29 008,65 €
	Subventions d'équipement	15 000,00 €	28 380,40 €	100 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 188 030,12 €	213 130,99 €	1 020 776,89 €
23	Immos en cours constructions privées	1 800 000,00 €	277 123,66 €	2 200 000,00 €
TOTAL DEPENSES		3 107 583,33 €	557 471,15 €	3 653 400,00 €
		RECETTES		
Chapitre		Budgétisé 2016	Réalisé 2016	B.P. 2017
21	Virement de la section fonctionnement	2 794 521,53 €	-----	1 671 800,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	27 443,47 €	24 734,47 €	17 491,00 €
041	Opérations d'ordre entre section			70 954,64 €
10	Dotations Fonds divers	154 118,33 €	190 697,92 €	1 473 157,21 €
13	Subventions d'investissement	131 000,00 €	171 841,78 €	419 997,15 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	1 300,00 €	
TOTAL RECETTES		3 107 583,33 €	388 574,17 €	3 653 400,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT			- 168 896,98 €	
EXCEDENT EXERCICE 2022			66 040,61 €	